



Bulletin d'adhésion 2024 à PC2A

ENTREPRISE... :siret.....
.....

ADRESSE.....
.....

TEL : FAX : WEB :

CORRESPONDANT POUR PC2A

NOM Prénom.....

SERVICE..... FONCTION.....

TEL..... Mobile.....@MAIL.....

DECLARE ADHERER à l'ASSOCIATION DES MEMBRES ACTIFS

de PC2A pour l'année 2024

A Titre de : *Société* : 150€ *Individuel(*)* : 15€ *soutien* €

REGLEMENT versé à l'association par : Chèque ci-joint Virement bancaire

Banque : CREDIT MUTUEL CCM MEYLAN ILE VERTE Agence de MEYLAN

42,avenue de la PLAINE FLEURIE , 38240 MEYLAN

code banque : 10278 code guichet : 08933 N° COMPTE : 000518 83740-51

IBAN : FR76 1027 8089 3300 0518 8374 051 BIC : CMCIFR2A

Siren : 451 939 359 siret : 451 939 359 00019 APE 913E

DATE :

SIGNATURE :

CACHET de l'ENTREPRISE :

** offre individuelle réservée aux non actifs en entreprise (étudiants, sans emplois, retraités)*



CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Cette Charte a pour objectif de mettre en place les principales règles régissant le fonctionnement de l'association PC2A (Pôle de Compétences en Assemblage et Analyse non Destructive).

L'objectif de ce Pôle de Compétences est l'amélioration de la connaissance et de la reconnaissance de chaque entreprise adhérente par:

- la définition de thèmes partagés
- des actions concrètes (montage de projets) - des partenariats (internes ou externes)
- un site Internet (moyen de communication)
- un site Intranet (moyen d'échanges)
- les réseaux sociaux (Linkedin, whatsapp ...)

La participation à l'association est payante par une cotisation annuelle.

Est considérée membre actif du réseau toute personne physique ou morale (Société et/ou son représentant) inscrite et qui s'investit dans les activités de cette association et respecte cette Charte.

L'association PC2A est déclarée sous le n°0381030670. Elle rassemble des scientifiques, des industriels (utilisateurs et/ou équipementiers) des enseignants ainsi que des participants des corps consulaires et associations.

Le Bureau

Il est nommé conformément aux statuts.

Son rôle et ses missions sont de proposer une stratégie et une évolution pour l'association: orientations générales, ouverture vers d'autres réseaux et définition des partenariats à entretenir avec ces entités, élargissement de l'association à d'autres thématiques, pertinence et coordination des travaux...

Il assure la logistique de l'association et veille à la pérennité de l'action et au respect de la Charte. Il se pose en arbitre pour régler d'éventuels problèmes internes. Il fait un bilan annuel des participations aux différents groupes de travail, actions, projets.

Il assure la promotion de ses activités par le biais de journées thématiques organisées avec l'aide des animateurs, via un site Internet (www.pc2a.fr) et par toute autre action vers l'extérieur (symposium, colloque, visites, expertise...).

Les membres de l'association

Ils s'engagent à participer aux réunions. Leur participation est volontaire et active, car les groupes de travail se veulent des lieux d'échanges réciproques.

Les réunions ont lieu au moins tous les trimestres.

L'association est ouverte à tout nouvel entrant potentiel qui pour devenir membre actif, doit s'inscrire, s'acquitter de la cotisation annuelle et ratifier la Charte.



La confidentialité

Il est convenu que chaque membre actif est son propre filtre lors des discussions dans l'association: toute personne qui diffuse de l'information via les réunions de travail ou les comptes rendus doit s'assurer de la non confidentialité des informations (projets bilatéraux, stratégies ou axes de recherche pour son entité de rattachement...). Il n'est donc pas nécessaire de signer des accords de confidentialité au sein de l'association tant que les discussions ne portent pas sur un projet précis.

Chaque membre s'engage à ne divulguer aucune information à l'extérieur de PC2A sans l'accord du dépositaire de l'information.

L'acceptation de la charte vaut pour accord de confidentialité et engage la personne signataire. La présente charte engage le signataire pendant une période de deux ans après son départ de l'association.

Exclusion

Le non-respect de cette charte pourra entraîner l'exclusion du membre défaillant, par décision du bureau.

Modifications de la charte

Selon l'évolution de l'association et de ses activités ou à la demande de la majorité des membres, des modifications relatives au fonctionnement du Pôle pourront être apportées à la Charte.

Ces changements seront proposés par le bureau et validés dans le cadre d'une assemblée générale.

Prénom et Nom :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Je m'engage à respecter la Charte.

Date et Signature :